



Administration communale
de
NOMMERN

CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **mercredi, le 22 mai 2019 à 15.00 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

A huis clos :

1. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif (rédacteur)

En séance publique :

2. Etat des recettes restant à recouvrer de l'exercice 2018
3. Avis concernant la proposition de classement comme monument national de la gare à Cruchten (1, rue de la Gare)
4. Nomination d'un représentant au sein du Comité de pilotage Natura 2000 de la région « Mëllerdall » (COFIL)
5. Approbation de contrats de concessions funéraires
6. Approbation de la convention conclue avec le Syndicat intercommunal du Conservatoire de Musique du Nord concernant l'enseignement musical – année scolaire 2019/2020
7. Approbation d'une convention conclue avec M. Lucien Schabot, relative à la mise à disposition d'un hangar à Nommern, Rue de l'eau
8. Reclassement d'un poste de salarié à tâche principalement manuelle

Nommern, le 15 mai 2019

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

le bourgmestre
John MÜHLEN

